



D.2017.12.13.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

4 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU

4.1 – Attractivité et structuration de l'offre 2018

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

En cohérence avec les objectifs portés par le Projet Mobilités 2020-2025-2030 dont l'approbation est attendue début 2018, plusieurs évolutions propices à l'amélioration de la mobilité dans l'agglomération toulousaine du réseau sont programmées en 2018. Une première information a été réalisée lors du Bureau du 21 juin 2017.

Ces actions s'organisent autour :

- du déploiement des LINEO et de leurs réseaux associés → un réseau plus attractif
- de l'amélioration de l'offre du tramway pour les salariés de la zone Nadot → un réseau plus efficient
- de la structuration du réseau du Muretain Agglomération → un réseau plus intégré
- d'adaptions ponctuelles en lien avec les besoins des territoires → un réseau en adaptation aux évolutions économiques et démographiques à l'échelle de l'aire urbaine

1. Vers un réseau plus intégré et à l'échelle du ressort territorial : TAM Tam devient Tisséo

* **déploiement du nouveau schéma de desserte pour un réseau plus structuré, plus équitable et plus attractif** pour les usagers grâce à un ensemble d'évolutions déclinant création et/ou aménagement de lignes, renforcement du maillage, amélioration de l'accessibilité et meilleur accès aux services soit :

- l'évolution des lignes 50 et 52 en anticipation du projet LINEO 5 qui sera effectif en 2019
- la création de l'Etoile Muretaine constituée de lignes régulières qui permettront de rejoindre Muret depuis l'ensemble du territoire, sans réservation, toutes les demi-heures le matin et le soir ou à la mi-journée puisque deux aller-retour seront offerts entre midi et 14h
- l'évolution du schéma des dessertes internes à Muret (amélioration de la couverture du territoire)
- l'évolution de la desserte de Roques (mise en œuvre d'un rabattement vers la gare)
- l'évolution de la ligne 117 (desserte des zones d'habitat denses du nord de l'avenue Douzens)
- le renforcement du maillage par l'amélioration et le développement des connexions en gare de Muret, de Pins-Justaret et de Portet sur Garonne

* **réalisation d'aménagements permettant**

- de fluidifier la circulation, avec la création d'un nouveau giratoire sur l'avenue Eisenhower
- de développer l'offre sur les gares d'échanges : Muret, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne
- d'offrir un meilleur accès aux services proposés grâce à la mise aux normes des arrêts et à la création d'un cheminement mode doux sur le quartier de Clairfont

2. Un réseau structurant en développement continu : Tram, Linéo 1, Linéo 3, Linéo 9

* **Tram : Augmentation de la fréquence sur le tronçon commun (Palais de Justice – Ancely) :**

une meilleure desserte de la zone aéroportuaire sud et une offre en adéquation avec les besoins de déplacement

* **Linéo 1 : Prolongement à Entioire, porte d'entrée sur le réseau structurant, depuis les communes de l'est de l'agglomération**

Le projet consiste à prolonger le Linéo 1 au-delà du périphérique afin de :

- Desservir 3 générateurs de déplacements dont la clinique CAPIO dont l'ouverture est prévue fin 2018 et accompagner une future urbanisation du secteur
- Réaliser une porte d'entrée sur le réseau structurant à l'extérieur du périphérique, depuis les communes de l'est de l'agglomération en connexion avec le P+R de Ribaute
- Valoriser des infrastructures existantes : site propre bus sur la RD826

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171215-20171213-4-1D- DE Date de télétransmission : 15/12/2017 Date de réception préfecture : 15/12/2017
--

En dehors de LINEO1, une évolution de ligne est étudiée :

- * Ligne 77 : Etude d'adaptation de son itinéraire et de son niveau d'offre au regard du prolongement de LINEO sur son territoire. Proposition soumise à l'approbation du territoire et présentée en Commission Territoriale de Tisséo Collectivités de février 2018.
- * **Linéo 3 : Plaisance – Tournefeuille – Arènes métro A et son réseau associé**
 - une meilleure complémentarité entre le réseau structurant et le réseau de maillage
 - un renforcement des transversalités
 - un réseau organisé pour offrir aux usagers plusieurs alternatives
 - * un accès facilité au pôle d'échanges multimodal des Arènes grâce au LINEO
 - * un maillage plus attractif vers les zones d'activités : Basso Cambo, St Martin, Purpan, Barigoude, Capelles...
 - * un renforcement des accès à la gare d'échanges de Basso Cambo et des liens inter quartiers favorisés
 - * des rabattements plus attractifs pour les secteurs éloignés : Fonsorbes/Saint Lys

En dehors de la ligne 65 actuelle, armature du futur Linéo 3, trois autres lignes évoluent

- * ligne 63 « Tournefeuille - Compans Caffarelli » > adaptation de l'itinéraire pour une meilleure couverture du cœur de ville de Tournefeuille et évolution du niveau d'offre,
 - * ligne 116 « Fonsorbes – Lycée de Tournefeuille » > adaptation de l'itinéraire pour un temps de parcours amélioré et une meilleure régularité
 - * ligne 46 « Pelletier/Purpan – Arènes » > modification de l'itinéraire pour renforcement de la transversalité
 - * **Linéo 9 : L'Union – Toulouse route d'Albi /Faubourg Bonnefoy – Empalot métro B**
- La mise en service du Linéo 9 est accompagnée du déploiement des lignes associées et notamment :
- * Secteur Amouroux : maintien d'une ligne Amouroux – Jeanne d'Arc, avec une desserte de soirée ;
 - * Secteur de L'Union : connexion du territoire aux lignes de métro A et B et Linéo 9 ;
 - * Secteur des autres communes : connexion du territoire aux lignes de métro A et/ou B, au Linéo 9 et amélioration de la lisibilité des horaires.

3. Des améliorations en continu sur le réseau en lien avec les besoins des territoires

- * **Ligne 47** : amélioration de la fréquence de la ligne 47 « Portet – Villeneuve - Basso Cambo » en accompagnement du développement de la ZAC Las Fonses et de la croissance de fréquentation sur l'axe VCSM
- * **ligne 67** : élargissement d'amplitude horaires de la ligne 67 « Plaisance du Touch – Arènes » en accompagnement de la mutation du centre de la Croix Rouge chemin Ramelet Moundi
- * **Ligne 18** : continuité de l'expérimentation de la desserte de soirée après des premiers résultats positifs.

4. Des études en cours pour aller plus loin

- * **Ligne 44** : Etude d'adaptation de l'itinéraire soirée de la ligne 44 « UPS – Busca – Cours Dillon » par la route de Narbonne. Proposition en attente de validation par l'élue de secteur.
- * **Desserte de la Clinique de l'Union** à partir de Pechbonnieu
- * **Evolution de desserte de la ligne 33**
- * **TAD « lignes virtuelles » 200** : suppression de la réservation et meilleure adaptation de l'offre aux besoins de déplacements. Travail de concertation en cours.
- * **TAD zonal** : Modification de la fréquence du TAD Zonal 119 de 30 minutes à 40 minutes. Cette proposition est complétée par une étude globale de modification du TAD ZONAL (106 et 119). Travail de concertation en cours.

La présente délibération porte sur la définition des projets de développement du réseau de l'année 2018.

La liste des études prévues pour le développement du réseau de l'année 2019 sera présentée en Bureau en début d'année 2018.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider la présente délibération.

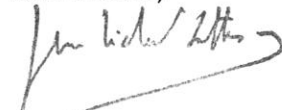
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : CONFIRME l'engagement de Tisséo-Collectivités sur la mise en place de ces projets.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES